

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4209>



LPC, réforme des lycées, STI, conditions de travail, respect des statuts, TSCG ... la section académique du SNES-FSU



appelle à réagir

Date de mise en ligne : samedi 22 septembre 2012

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La rentrée scolaire et sociale est difficile entre les conséquences des politiques sarkozystes et l'accentuation de la crise économique mais aussi de l'austérité. Pourtant, en France, les luttes sociales auxquelles le SNES et nos professions ont largement contribué, ont permis l'alternance politique en illustrant les orientations et les conséquences pour les services publics des politiques économiques et sociales menées par le précédent gouvernement ce qui a permis d'ouvrir un espace. Mais passée la période de soulagement, les attentes de signes concrets de rupture se font pressantes. Or, si les premières mesures, notamment en matière de fiscalité des hauts revenus, vont dans ce sens, les récents appels aux « efforts », la volonté maintenue de réduire le déficit budgétaire à 3% du PIB et la ratification de nouveau traité menacent la capacité des Etats à agir directement sur le financement des activités tournées vers la satisfaction des besoins sociaux, de l'emploi, des services publics et la transition écologique. L'annonce récente par François Hollande d'un plan de rigueur de 30 milliards d'euros comportant de nouvelles restrictions pour les dépenses publiques enferme le gouvernement dans les mêmes logiques d'austérité que celles largement dominantes en Europe. Ainsi il est question d'augmenter les impôts des salariés, des retraités. Le SNES-FSU dénonce la stigmatisation des retraités par les récentes préconisations de la Cour des comptes alors qu'ils ne sont pas des privilégiés comme en témoigne l'augmentation de la pauvreté des retraités.

Dans l'académie de Dijon, la rentrée est caractérisée dans les collèges, lycées et CIO par :

- Une légère augmentation du nombre d'élèves avec 157 postes de moins que l'an passé. Les conditions d'enseignement en sont dégradées, la mise en place de la réforme des lycées en TI absorbant une bonne part des suppressions de postes.
- 40 assistants d'éducatrices en plus
- Le maintien intégral de la réforme des lycées combattue par le SNES ce qui se traduit par la diminution des dédoublements, par de l'accompagnement faussement dénommé personnalisé, avec des regroupements aberrants d'élèves de différentes séries, avec la casse des séries conduisant au bac technologique industriel. Bon nombre de programmes sont pléthoriques, prescriptifs et irréalistes avec des épreuves qui demandent aux élèves non plus de faire appel à leur intelligence mais de se contenter de réciter.
- La poursuite de la mise en place de la réforme de la voie technologique industrielle, contrairement à l'avis du SNES et des collègues. La mise en place d'un changement autoritaire de la valence des collègues entérinerait la réforme et obligerait les collègues à enseigner la technologie collège (avec la suppression du CAPET de technologie).
- La réduction du service des stagiaires de 3h, première étape qui pour le SNES doit se poursuivre et aboutir à 1/3 de service et 2/3 de formation. Le SNES demande que les stagiaires en documentation voient également leurs obligations de service réduites (24h de présence en CDI).
- L'insuffisance du nombre de TZR conduisant le rectorat à multiplier les services partagés, à contraindre les tzt à enseigner dans une autre discipline (de sti en techno collège, de sciences physiques en maths, de lettres modernes en latin)
- Le refus du ministre de supprimer le LPC alors que la session 2012 du brevet des collèges a montré une nouvelle fois son inutilité
- Le refus d'augmenter les salaires, le point d'indice étant gelé depuis 2010, les cotisations retraite ponctionnant de plus en plus nos revenus nets. Les annonces de diminution du pouvoir d'achat des retraités par de nouveaux prélèvements ont de quoi inquiéter..
- La poursuite du recrutement important de contractuels et même de vacataires.
- Le déficit dans la prévention du décrochage scolaire du fait notamment d'une carte des formations insuffisante.
- La poursuite de la politique de labellisation des CIO, préfigurant la prise en main par les Régions de l'orientation scolaire. La situation des CIO en Saône et Loire reste catastrophique et indigne pour les personnels et pour un service de l'Etat.
- Les velléités de certains chefs d'établissement de ne pas appliquer les décrets de 50.
- L'absence de groupe de travail paritaire pour l'affectation des stagiaires et des TZR a contribué à des nominations hors de tout critère objectif et équitable.
- La baisse des fonds sociaux et des crédits pour les manuels scolaires

Face à ce constat, la commission administrative académique du SNES-FSU :

- Appelle les collègues à refuser de renseigner le LPC qui devrait être remanié et allégé en cours d'année (le SNES demande sa suppression).
- Appelle les collègues, dans toutes les instances, à demander le rétablissement des horaires dédoublés dans les grilles horaires nationales et la remise à plat de la réforme et des programmes. En particulier, il demande des épreuves terminales et un cadrage national pour toutes les épreuves de langues vivantes dès la session 2013.
- Appelle les collègues de STI (et les autres) à signer la pétition « pour l'abrogation de la circulaire imposant aux professeurs de STI un changement de discipline ». La section académique prendra contact avec les autres organisations syndicales pour organiser des réunions dans les départements et une rencontre avec le recteur.
- Appelle les collègues à intervenir dans la préparation de la « loi d'orientation et de programmation pour l'Education » en participant aux actions mises en place par les sections départementales (réunions décentralisées en Côte d'Or et dans l'Yonne, conseil départemental du SNES en Saône et Loire) et aux Etats Généraux du second degré, organisés par le SNES, le SNEP et le SNUEP à Paris le jeudi 25 octobre à Paris en mettant sur la table leur expertise et leur constat de la situation du travail enseignant et du système éducatif
- Appelle les collègues à participer aux initiatives unitaires qui sont prises pour combattre le TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance).

Texte adopté à l'unanimité par la commission administrative académique du SNES-FSU